



AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CM-26/03-14

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 26 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 22 Mars 2024

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (20) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (2) : DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). MEYNARD Delphine (procuration à VANDENBERGHE-RICHARD Séverine).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services, M. André MORALES, Responsable des Services Financiers.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2024

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Ville de Caromb est riche d'une vie associative dynamique qui est un moteur essentiel du vivre ensemble.

Chaque année, la ville soutient l'action des associations qui participent à l'attractivité et à l'animation de notre territoire.

Ces initiatives citoyennes concrétisent les valeurs du partage, de la rencontre et du don.

Pour aider les associations à mener à bien leurs activités et leurs projets au cours de l'année 2024, et pour suivre l'avis de la commission des finances réunie le 12 mars 2024, il y a lieu de leur allouer une subvention de fonctionnement selon la liste prévisionnelle ci-après :

- DDEN (Délégués départementaux de l'Education Nationale)	50 €
- Sporting Club Carombais	5 000 €
- Culture et Loisirs	4 800 €
- Compagnie Mélodie	300 €
- Ecole Maternelle	2 500 €
- Ecole Élémentaire	2 500 €
- L'Atelier des Nounous	100 €
- Sciences en Comtat	300 €
- Association Lyrique Carombaise O Sole M I O	500 €
- Comité de Jumelage	300 €
- Avenir Bouliste	500 €
- Compagnie des 4 Coins	500 €
- Amis des Ecoles Laïques de Caromb	2 000 €
- Amicale des donateurs de sang bénévoles de Caromb	400 €
- Caromb Attractivité	1 000 €
- Académie d'arts martiaux Ventoux Budokan	1 000 €
- Compagnie Pastelle	500 €
Le montant total de ces subventions s'élève à :	22 250 €

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
Mme Vandenberghe-Richard, membre du CA du Sporting Club Carombais,
Mmes Massonnet et Montagard membres du comité de jumelage,
ne prenant pas part au vote,

DECIDE

- D'accepter le versement des subventions aux associations de Caromb comme fixées ci-dessus et inscrites au Budget Primitif 2024 de la commune ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 27 Mars 2024

La Secrétaire de Séance


Elisabeth BELLENGER



Le Maire,


Valérie MICHELIER